

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EN MAIRIE**

## **DU 17 AVRIL 2019**

Sont présents à cette réunion, Monsieur le Maire et son équipe, Monsieur Jaworski Jérémy, Directeur Enfance et Jeunesse, Monsieur GOUET Thierry son adjoint, des représentants de La Voix des Parents pour l'école Perrault, de PCC et de Bougeons pour les Enfants de Vivaldi pour l'école Vivaldi

### **1- Présentation du nouveau règlement intérieur des services périscolaires.**

Quelques points de l'ancien règlement ont été modifiés :

- un sommaire a été ajouté
- II. Horaires : le départ du soir pour le mercredi hors temps extrascolaire passe de 17h00 à 16h30.
- Article 3 Facturation , Art 3,1 : Généralités : l'autorité territoriale se réserve le droit d'exclure l'enfant de l'ensemble des activités périscolaires jusqu'au règlement intégral des sommes dues en cas de retard de paiement de deux factures. (contre trois factures consécutives actuellement).
- Article 7 Projet d'accueil individualisé : Dans le cas d'un PAI médical, il est désormais obligatoire (contre impératif auparavant) que les familles fournissent le protocole et le traitement en double. L'un sera utilisé sur la restauration scolaire et l'autre sur le temps péri-extrascolaire ( contre temps scolaire et temps péri-extrascolaire auparavant). Il est ajouté en note : Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service Municipal Enfance jeunesse.

Les tarifs 2019-2020 restent inchangés par rapport à l'année précédente.

### **2- Présentation de l'agenda**

- 02/04/2019 : dépôt du nouveau règlement intérieur pour validation par Monsieur le Maire
- 11/04/2019 : vote du nouveau règlement intérieur au conseil municipal
- 17/04/2019 : présentation du nouveau règlement intérieur aux associations de parents d'élèves
- 06/05/2019 : envoi d'un courrier d'information aux parents
- 13/05/2019 : retrait des dossiers d'inscription ( envoi postal pour les arrivants en PS)
- 03/06/2019 : réception des dossiers complets (directement en mairie ou par mail)
- 05/07/2019 : clôture de la réception des dossiers

- 22/07/2019 : début d'ouverture aux inscriptions aux activités 2019/2020 pour les familles ayant rendu le dossier complet
- 26/08/2019 : relance pour les inscriptions

Il est à noter que lors du dépôt du dossier, un accusé de réception sera remis aux familles si le dossier est validé.

Pour les familles n'ayant pas déposé les dossiers dans les temps, elles n'auront pas accès au Portail Famille pour les inscriptions et ne pourront donc pas bénéficier des services périscolaires.

### **3- Les centres de loisirs**

La DDCS a validé l'augmentation de la capacité d'accueil à 116 enfants pour le centre élémentaire (contre 80 auparavant). Cette décision a pris effet immédiatement.

Concernant le centre maternelle, la validation est en attente de la visite de la PMI. La capacité est actuellement de 56 et serait augmentée à 70.

Pour cela, des locaux supplémentaires dans l'école seront mis à disposition des animateurs.